



---

# AVIS DE CONVOCATION 2017

---

## Assemblée générale ordinaire du vendredi 19 mai 2017

.....  
À l'immeuble Total Gabon, Boulevard de l'Indépendance,  
BP 2093, Libreville, Gabon

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de Total Gabon est une occasion privilégiée de nous rencontrer et de vous présenter l'évolution de l'activité et les résultats de la Société.

Je souhaite que vous puissiez participer à cette Assemblée générale qui se tiendra à l'immeuble Total Gabon, à Libreville, le vendredi 19 mai 2017 à 10 heures en y assistant personnellement, en votant par correspondance, en vous faisant représenter par la personne de votre choix ou en donnant pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom.

Vous trouverez dans cette brochure l'ordre du jour de l'Assemblée générale, le projet des résolutions soumises à votre approbation ainsi que toutes les informations utiles en vue de votre participation.

Je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité.

Guy Maurice  
Président du Conseil d'administration

# AVIS DE CONVOCATION

## Assemblée générale 2017

Les actionnaires de Total Gabon sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, **le vendredi 19 mai à 10 heures** à l'immeuble Total Gabon, Boulevard de l'Indépendance, BP 2093, Libreville, Gabon.

L'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts seront mis à disposition des actionnaires, pour consultation, au siège social de Total Gabon, Boulevard Hourcq, à Port-Gentil (République gabonaise), durant les 15 jours qui précéderont l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée générale, déposer au siège de la Société à Port-Gentil ou auprès de son mandataire BNP Paribas Securities Services, au moins 5 jours avant la réunion, soit leurs titres, soit le récépissé de dépôt auprès d'un intermédiaire financier (établissement bancaire ou société de bourse).

Pour les actionnaires qui ne pourront pas se rendre au Gabon à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire, notamment ceux résidant en France, un communiqué de presse après l'Assemblée générale sur le résultat du vote des résolutions ainsi que la présentation faite en séance seront mis en ligne sur le site internet de Total Gabon.

Le Conseil d'administration

# COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

En tant qu'actionnaire de Total Gabon, vous avez le droit de participer à l'Assemblée générale quel que soit le nombre d'actions que vous possédez. Vous pouvez soit y assister personnellement, soit voter par correspondance, soit vous faire représenter par une personne de votre choix, soit donner pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom. Si vos actions sont inscrites au nominatif, en continu, depuis deux ans au moins à la date de l'Assemblée, vous bénéficiez d'un droit de vote double pour chacune de vos actions (article 32 des statuts).

## VOUS DEVEZ AU PRÉALABLE JUSTIFIER DE VOTRE QUALITÉ D'ACTIONNAIRE

### Vos actions sont inscrites au nominatif :

Vous devrez être inscrit en compte 5 jours au moins avant la date fixée pour l'Assemblée.

### Vos actions sont au porteur :

Votre intermédiaire financier (établissement bancaire ou société de bourse gérant le compte-titres sur lequel sont inscrites vos actions Total Gabon) est votre interlocuteur exclusif. Il est le seul habilité à assurer le lien entre la Société ou le centralisateur, et vous-même. Vous devrez demander à votre intermédiaire financier d'immobiliser vos actions. Votre intermédiaire financier justifiera de l'immobilisation de vos actions en adressant un récépissé qui devra arriver 5 jours au moins avant la date de l'Assemblée à :

Services Actionnaires de Total Gabon BNP Paribas Securities Services CTS Assemblées Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère 93761 Pantin Cedex	ou à :	Total Gabon M. le président du Conseil d'administration Boulevard de la République BP – 2093 LIBREVILLE République gabonaise
--	--------	--

Vos actions devront demeurer immobilisées jusqu'à la date de l'Assemblée ou, faute de quorum, de toute autre Assemblée convoquée ultérieurement avec le même ordre du jour.

## RAPPEL DES MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Si vous n'avez pas reçu de dossier de convocation et si vous souhaitez utiliser la faculté de vote par correspondance, vous pouvez demander un formulaire de vote par correspondance ou de procuration, par lettre recommandée avec accusé de réception à :

Services Actionnaires de Total Gabon BNP Paribas Securities Services CTS Assemblées Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère 93761 Pantin Cedex	ou à :	Total Gabon Département Juridique & Assurances Boulevard de la République BP – 2093 LIBREVILLE République gabonaise
--	--------	---

- Toute demande de formulaire devra, pour être honorée, avoir été reçue 10 jours au moins avant la date de la réunion.
- Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, dûment rempli, devra parvenir 5 jours au moins avant la date de la réunion à :

Services Actionnaires de Total Gabon BNP Paribas Securities Services CTS Assemblées Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère 93761 Pantin Cedex <i>À l'aide de l'enveloppe T jointe</i>	ou à :	Total Gabon Département Juridique & Assurances Boulevard de la République BP – 2093 LIBREVILLE République gabonaise
---	--------	---

- Si vous êtes propriétaire d'actions au porteur, votre formulaire de vote par correspondance ou par procuration ne pourra prendre effet que si le récépissé justifiant le dépôt de vos actions a été reçu par BNP Paribas Securities Services ou la Société, conjointement avec le formulaire de vote par correspondance.
- Tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

## POUR VOUS INFORMER

Vous pouvez contacter le Service d'information aux actionnaires de Total Gabon : 2 place Jean Millier - Bureau 11D42  
92078 PARIS LA DÉFENSE Cedex - Tél. : +33(0)1 60 95 30 69 - E-mail : actionnariat.totalgabon@ultrafinances.com

## COMMENT EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE ?

### Vos actions sont inscrites au nominatif :

#### Vous souhaitez assister à l'Assemblée :

Vous devez demander une carte d'admission. Il suffit de cocher la case A du formulaire joint à ce document et de l'adresser, daté et signé, à :

Services Actionnaires de Total Gabon  
BNP Paribas Securities Services  
CTS Assemblées  
Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère  
93761 Pantin Cedex  
*À l'aide de l'enveloppe T jointe*

ou à :

Total Gabon  
Département Juridique & Assurances  
Boulevard de la République  
BP – 2093 LIBREVILLE  
République gabonaise

#### Si vous n'assistez pas à l'Assemblée :

Vous pouvez néanmoins :

- voter par correspondance ;
- ou vous faire représenter soit par votre conjoint, soit par un autre actionnaire ou par toute autre personne de votre choix ;
- ou donner pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom.

Dans ces trois cas, vous devrez utiliser le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint à ce document de convocation et le retourner, dûment complété et signé ; **il doit nous parvenir 5 jours au moins** avant la date de la réunion à :

Services Actionnaires de Total Gabon  
BNP Paribas Securities Services  
CTS Assemblées  
Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère  
93761 Pantin Cedex  
*À l'aide de l'enveloppe T jointe*

ou à :

Total Gabon  
Département Juridique & Assurances  
Boulevard de la République  
BP – 2093 LIBREVILLE  
République gabonaise

### Vos actions sont au porteur :

#### Vous souhaitez assister à l'Assemblée :

Vous devez :

- demander l'immobilisation de vos actions auprès de l'intermédiaire financier afin d'obtenir le récépissé de dépôt qui devra parvenir à la Société 5 jours au moins avant la réunion.

#### Si vous n'assistez pas à l'Assemblée :

Vous pouvez :

- voter par correspondance,
- ou vous faire représenter soit par votre conjoint, soit par un autre actionnaire ou par toute autre personne de votre choix ;
- ou donner pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom.

Dans ces trois cas, votre intermédiaire financier procédera à l'immobilisation de vos actions. Vous devrez utiliser le formulaire de vote par correspondance ou par procuration et le retourner, dûment complété et signé, à votre intermédiaire financier, avant le 12 mai 2017.

Quel que soit votre choix, vos actions au porteur devront rester immobilisées jusqu'à la date de l'Assemblée ou faute de quorum, de toute autre Assemblée convoquée ultérieurement avec le même ordre du jour.

# ORDRE DU JOUR

de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017

Les actionnaires de la Société Total Gabon sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le vendredi 19 mai 2017 à 10 heures, à l'immeuble Total Gabon, à Libreville (Gabon), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2016, et Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers 2016 et sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2016 et des conventions réglementées ;
- Affectation du résultat 2016 ;
- Ratification de la cooptation de 2 administrateurs: M. Michel ANTSELEVE et Emmanuel CHAPON ;
- Renouvellement des mandats de 6 Administrateurs : Michel ANTSELEVE, Jean-Fidèle OTANDAULT, Patrick GUENKEL, Frédéric AGNES, Guy MAURICE et Philippe PONTET ;
- Fixation des honoraires des Commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs.

## RÉSULTATS FINANCIERS DE TOTAL GABON (au cours des deux derniers exercices)

(en milliers de dollars US)	2016	2015
Capital social	76 500	76 500
Produits d'exploitation	1 183 201	1 398 884
Charges d'exploitation	1 245 433	1 446 226
Résultat d'exploitation	-62 232	-47 342
Résultat net	6 468	-27 819
Capacité d'autofinancement globale (CAFG)	198 825	124 338
Excédent de trésorerie d'exploitation	-43 429	70 111
Résultat par action (en dollars)	1,44	N/A
Dividende net par action (en dollars)	4,50	4,50
Effectif	410	508
Nombre d'actions existantes	4 500 000	4 500 000

# PROJET DES RÉSOLUTIONS

présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice 2016 et du Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En outre, après avoir entendu la lecture du Rapport des commissaires aux comptes sur les Conventions réglementées, l'Assemblée approuve les opérations qui font l'objet de ce rapport.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, et conformément à l'article 40 des statuts, constatant l'existence du bénéfice distribuable suivant :

(montants exprimés en dollars US)

Bénéfice de l'exercice 2016 .....	6 467 894,17
Report à nouveau de l'exercice .....	1 392 968 687,68
<b>Bénéfice distribuable .....</b>	<b>1 399 436 581,85</b>

en fixe l'affectation comme suit :

Service du dividende .....	20 250 000,00
- <i>Dividende net</i> .....	20 250 000,00
- <i>IRVM</i> .....	0

Report à nouveau après affectation du résultat ..... 1 379 186 581,85

et fixe, en conséquence, à 4,5 dollars par action le dividende net d'impôts de l'exercice 2016.

## TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Michel ANTSELEVE, coopté à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa séance du 24 février 2017, en remplacement de Monsieur Jean Clary OTOUMOU, démissionnaire, et ceci pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

L'Assemblée constatant par la même occasion que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel ANTSELEVE vient à expiration avec la présente Assemblée, renouvelle le mandat de Monsieur Michel ANTSELEVE pour une durée de deux années, laquelle prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Emmanuel CHAPON, coopté à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa séance du 4 avril 2017, en remplacement de Monsieur Alexandre MAILLARD, démissionnaire, et ceci pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick GUENKEL vient à expiration avec la présente Assemblée, renouvelle le mandat de Monsieur Patrick GUENKEL.

Ce renouvellement est effectué pour une durée de deux années, laquelle prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

### SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric AGNES vient à expiration avec la présente Assemblée, renouvelle le mandat de Monsieur AGNES.

Ce renouvellement est effectué pour une durée de deux années, laquelle prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

### SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Fidèle OTANDAULT vient à expiration avec la présente Assemblée, renouvelle le mandat de Monsieur Jean Fidèle OTANDAULT.

Ce renouvellement est effectué pour une durée de deux années, laquelle prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

### HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe PONTET vient à expiration avec la présente Assemblée, renouvelle le mandat de Monsieur Philippe PONTET.

Ce renouvellement est effectué pour une durée de deux années, laquelle prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

### NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Guy MAURICE vient à expiration avec la présente Assemblée, renouvelle le mandat de Monsieur Guy MAURICE.

Ce renouvellement est effectué pour une durée de deux années, laquelle prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

### DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale fixe à 46 millions XAF la rémunération globale des commissaires aux comptes pour l'établissement de leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2016, à charge pour eux de se répartir cette somme à leur convenance.

### ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicités.

rendez-vous sur  
**www.total.ga**



**TOTAL GABON**

Total Gabon  
Société Anonyme avec Conseil d'administration  
au Capital de 76 500 000 dollars US  
réparti en 4 500 000 actions de 17 dollars US  
Siège Social : Boulevard Hourcq – BP 525  
Port-Gentil (République gabonaise)  
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011.  
[www.total.ga/fr](http://www.total.ga/fr)